

CERTIFIE CONFORME

CAPRI RESIDENCES

S.A. au capital de 36 000 000 F

Siège social : "L'Atrium" - 6, Place Abel Gance - 92652 BOULOGNE-BILLANCOURT
RCS NANTERRE : B 784 606 576

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 OCTOBRE 1993**

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le jeudi 14 octobre à 14 heures, les Administrateurs de la Société CAPRI RESIDENCES se sont réunis au siège social à l'Atrium - 6 place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT, sur convocation adressée conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE :

- Monsieur KUNVARI, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur EMONT, représentant permanent de SCIC INVESTISSEMENT
- Monsieur GRAS, représentant le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS
- Monsieur PASCAL
- Monseieur BOULARD
- Monsieur POCHARD
- Monsieur LEROY

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Monsieur CHALOPIN
- Monsieur BARTHE
- Madame GROUHEL

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur KUNVARI, assisté de Madame GROUHEL, désignée, hors Conseil, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président constate, après avoir vérifié le registre des présences, que le quorum de la moitié des Administrateurs est atteint et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

[Signature]

Le Président rappelle que conformément à l'ordre du jour, les Administrateurs ont été invités à se réunir à ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

- I - Démission de Monsieur KUNVARI de ses fonctions de Président et d'Administrateur, cooptation de Monsieur CHALOPIN et nomination de Monsieur CHALOPIN, Président du Conseil d'Administration.
- II - Composition du Bureau d'Engagement
- III- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- IV- Questions diverses

Le Conseil d'Administration délibère comme suit :

I - DEMISSION DE MONSIEUR KUNVARI DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT ET D'ADMINISTRATEUR. COOPTATION DE MONSIEUR CHALOPIN ET NOMINATION DE MONSIEUR CHALOPIN PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur KUNVARI informe les Membres du Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur et de Président à compter de ce jour.

Le Conseil prend acte de cette décision et remercie vivement Monsieur KUNVARI pour l'activité qu'il a déployée dans ses fonctions.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de coopter Monsieur CHALOPIN comme nouvel Administrateur. Il exercera ses fonctions jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

Sa nomination sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur CHALOPIN affirme remplir les conditions d'exercice de ces fonctions d'Administrateur telles qu'elles sont prévues par la Loi et déclare ès-qualité accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Monsieur CHALOPIN, nouvel Administrateur, est alors invité à participer à la réunion du Conseil.

Le Conseil nomme à l'unanimité Monsieur CHALOPIN, Président de la Société à compter de ce jour, pour la période qui s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1995.

Monsieur CHALOPIN exercera ses pouvoirs conformément à la Loi et à l'article 14 des Statuts et assumera les fonctions de Directeur Général de la Société.

Monsieur CHALOPIN remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare accepter cette nomination.

II - COMPOSITION DU BUREAU D'ENGAGEMENT

Le Président expose au Conseil qu'en raison de son départ de la Société, il y a lieu de revoir la composition du Bureau d'engagement qu'il présidait jusqu'à présent.

Le Conseil, après avoir entendu son Président, décide que le Bureau d'engagement sera composé des Membres suivants :

- Monsieur PASCAL
- Monsieur EMONT
- Monsieur GRAS
- Monsieur CHALOPIN

La Présidence du Bureau est confiée à Monsieur CHALOPIN.

III - PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Ordre du Jour est fixé comme suit :

- 1) Ratification de la cooptation de Monsieur CHALOPIN, Administrateur
- 2) Quitus à Monsieur KUNVARI
- 3) Pouvoirs

Le Conseil d'Administration adopte le texte du projet des résolutions qui suit :

- Première résolution : Ratification de la cooptation de Monsieur CHALOPIN, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur CHALOPIN en tant qu'Administrateur de la Société.

Le Mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Monsieur CHALOPIN affirme satisfaire aux conditions légales d'exercice de cette fonction et déclare ès-qualité accepter ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième résolution : Quitus à Monsieur KUNVARI

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus à Monsieur KUNVARI, Président du Conseil d'Administration pour tous les actes qu'il a accomplis ès-qualité jusqu'au 14 octobre 1993, date à laquelle il a démissionné de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



- Troisième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHALOPIN indique au Conseil qu'il entend reconduire dans les mêmes termes les délégations de signatures résultant du tableau en date du 23 août 1993, approuvé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 septembre 1993, et de la note de service qui y sera jointe concernant les engagements financiers.

Le Conseil d'Administration en prend acte et accepte ces délégations.

Le Conseil d'Administration agréé à l'unanimité la cession à Monsieur CHALOPIN de neuf actions de cent francs nominal appartenant à Monsieur KUNVARI.

Enfin, le Conseil fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 16 novembre 1993 à 14 heures.

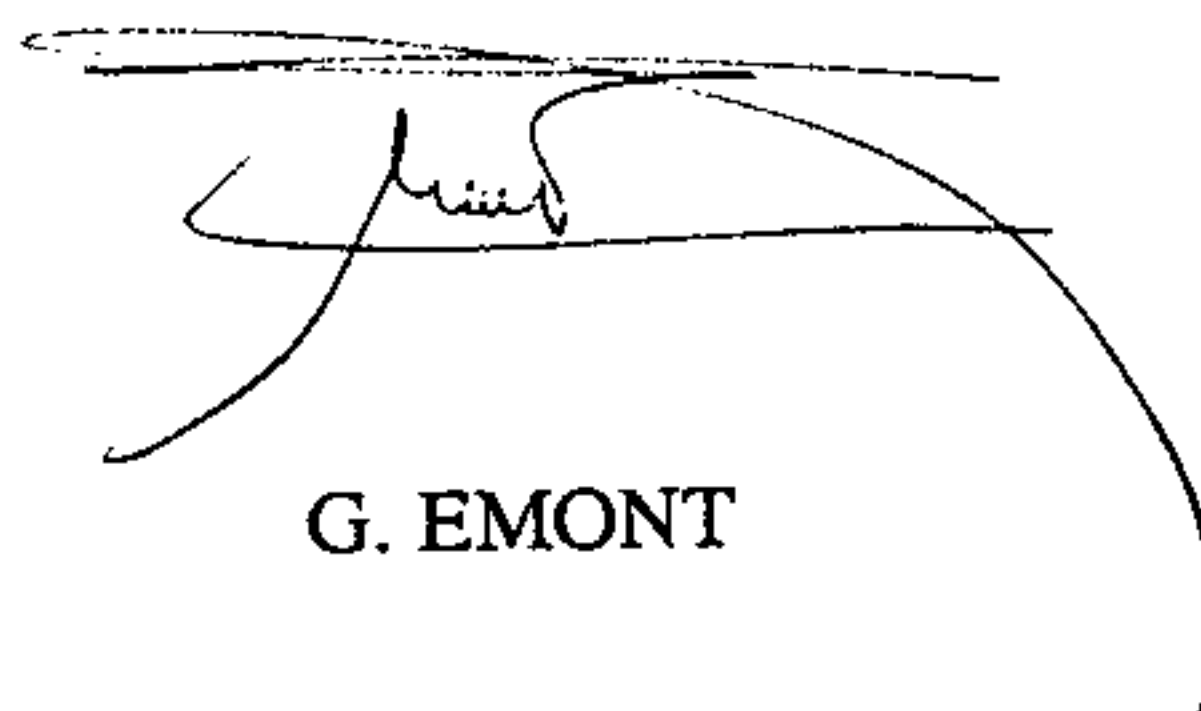
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président,



J. KUNVARI

Un Administrateur,



G. EMONT